Fiche exemples (18)

LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION DES PLU

Les orientations d'aménagement et de programmation des PLU offrent la possibilité de définir de manière précise des dispositions en matière de préservation de l'environnement ainsi que des mesures de réduction voire de compensation des incidences. En application de l'article **L123-1-4** du code de l'urbanisme, elles peuvent en effet « définir les actions et opérations nécessaires pour mettre en valeur l'environnement, les paysages, les entrées de ville et le patrimoine... ».

Elles sont particulièrement utiles pour identifier des éléments de patrimoine naturel ou de paysage à conserver, restaurer ou créer.

Elles peuvent aussi permettre de définir des principes en termes de liaisons douces, de gestion des eaux pluviales, d'aménagement des entrées de ville, d'urbanisation adaptée à proximité ou en covisibilité d'un monument remarquable...

Les orientations d'aménagement sont opposables : les autorisations d'occupation du sol et les opérations d'aménagement doivent donc leurs êtres compatibles. Suite au Grenelle de l'environnement elles deviennent un élément obligatoire des PLU. Les exemples ci-après sont des orientations d'aménagement de PLU antérieurs au Grenelle.



PLU intercommunal de Parthenay (Deux-Sèvres)

Communauté de communes d'environ 17 000 habitants dont le territoire est doté La collectivité a réalisé des orientations d'aménagement sur 7 zones

Les haies et arbres à préserver ou plantations à réaliser :

floristique et faunistique, esthétique, habitat et activités, effet masquant en bordure de zone, verdissement des opérations ; il s'agit la plupart et de le compléter.

 Les liaisons douces : quelques points d'accès pour des cheminements piétons sont indiqués pour favoriser les relations entre les divers quartiers sans être obligé d'avoir recours au véhicule motorisé. de détente et les équipements structurants.

A noter que par ailleurs les mares et haies sont repérées sur le plan de zonage et protégées au titre de l'article L123-1-5 (7°) du code de l'urbanisme (ancien article **L123-1**(7°)).

BELLEVUE 1.2.

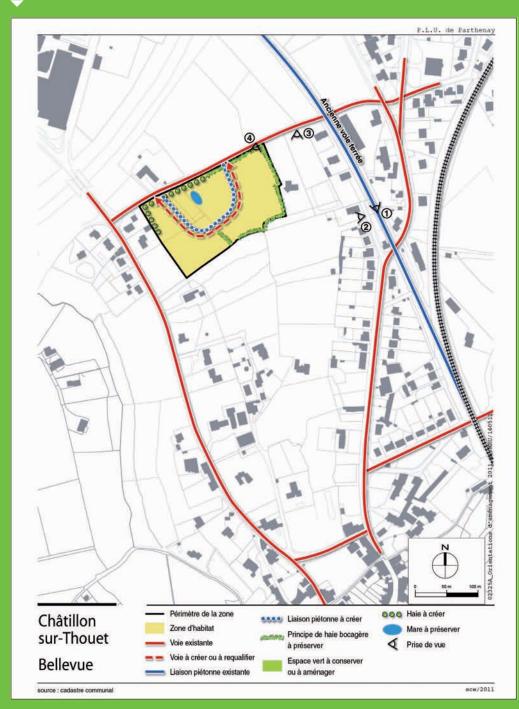
Surface concernée par l'orientation	2,5 hectares	Potentiel de logements	20 log (+ ou - 10%)
Situation	Dent creuse au cœur de la zone agglomérée, secteur cultivé à proximité de l'ancienne voie ferrée désaffectée et réaménagement en sentier piétonnier.		
Type d'urbanisation attendue – principales caractéristiques	Le potentiel de logements est calculé en fonction des surfaces réellement aménageables en déduisant notamment les parties à réserver à la rétention des eaux pluviales. Desserte par la rue de la Croix des Champs, Plusieurs accès devront être organisés.		
	Ce secteur a vocation à permettre le développement de l'habitat sous forme pavillonnaire,		
		iétons à développer au facilité l'accès au centre-bo	
	 Haies bocagères à préserver et espaces verts à créer. 		

Suite page suivante



PLU intercommunal de Parthenay (Deux-Sèvres)





Pour en savoir plus

Communauté de communes de Parthenay
http://web.cc-parthenay.fr/
SCE, bureau d'études en charge de l'élaboration du PLU et de son évaluation



PLU de Vieux-Condé (Nord)

Vieux-Condé est une commune périurbaine d'un peu plus de 10 000 habitants du Valenciennois et comprise dans le PNR Scarpe-Escaut. Une forte tradition industrielle qui se traduit par des espaces d'activités économiques et des friches à reconquérir. Situé dans la vallée de l'Escaut, le territoire est riche de nombreuses zones humides et pour partie intégré dans une zone de protection spéciale (ZPS) du réseau Natura 2000. PLU approuvé en 2010.

une urbanisation dense au cœur d'un environnement paysager. Elle vise notamment à :

Organiser la zone autour d'un véritable projet paysager

- Les transitions avec les arrières de parcelles privatives feront l'objet d'une qualification progressive.
- Des connexions avec la coulée verte du cavalier ferroviaire

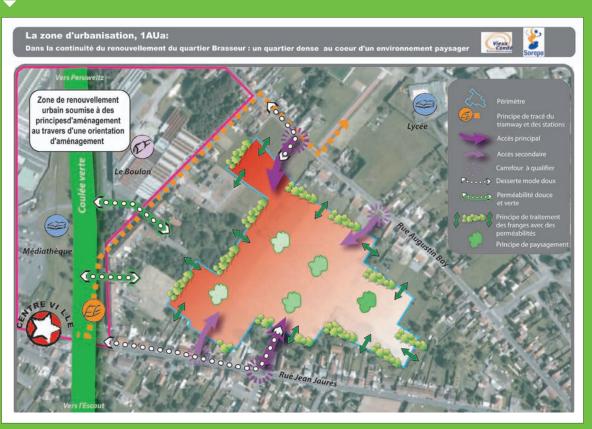
Limiter l'imperméabilisation des sols

Sur les parcelles, l'infiltration devra être privilégiée. Des dispositifs de pré-traitement avant infiltration devront être prévus le cas échéant. »

Favoriser les économies d'énergie

« L'implantation des constructions devra être conçue afin de permettre une exploitation optimum des énergies naturelles et notamment l'ensoleillement naturel des pièces à vivre. Les matériaux

Exemple d'orientations d'aménagement d'une zone de renouvellement urbain

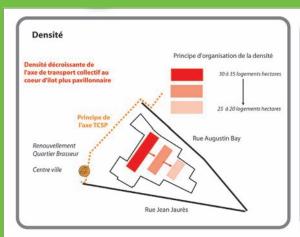


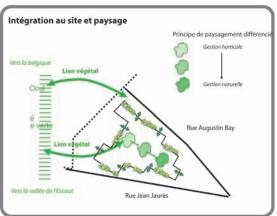
Suite page suivante

PLU de Vieux-Condé (Nord)



Exemple d'orientations d'aménagement d'une zone de renouvellement urbain (suite)





Pour en savoir plus

Commune de Vieux-Condé SOREPA, bureau d'études en charge de l'élaboration du PLU et de son évaluation



PLU de Nieul-sur-Mer (Charente-Maritime)

Nieul-sur-Mer est une commune périurbaine et littorale de l'agglomération de La Rochelle. Elle compte 5 600 habitants. La commune présente des enjeux environnementaux spécifiques liés à sa façade maritime (espaces naturels remarquables, risque de submersion marine) et à la pression foncière importante (proximité de La Rochelle et tourisme). PLU arrêté en juillet 2010, enquête publique début 2011.

temps, il s'agit de créer un nouveau quartier à vocation résidentielle résidentielle ou d'équipements publics de type sportif. Un des objectifs de cette orientation est d'assurer la qualité environnementale de l'aménagement notamment, par une réflexion sur la trame verte et la trame bleue.

Trame bleue

« Etant donnée, d'une part, la situation topographique du secteur et la proximité du Gô, et d'autre part la localisation du site en amont de la commune, la gestion des débits d'eau pluviale est un enjeu pour le nouveau quartier. Dans cette optique, il est primordial

mais aussi de mettre en place des systèmes de rétention d'eau, par exemple des noues et noues urbaines. Celles-ci participeront à la qualité paysagère du quartier. Les eaux s'écouleront ainsi jusqu'à l'extrémité nord du secteur et rejoindront ensuite le Gô. En ce qui concerne les eaux des aires de stationnements ou des voiries, elles devront en revanche subir un traitement

Trame verte

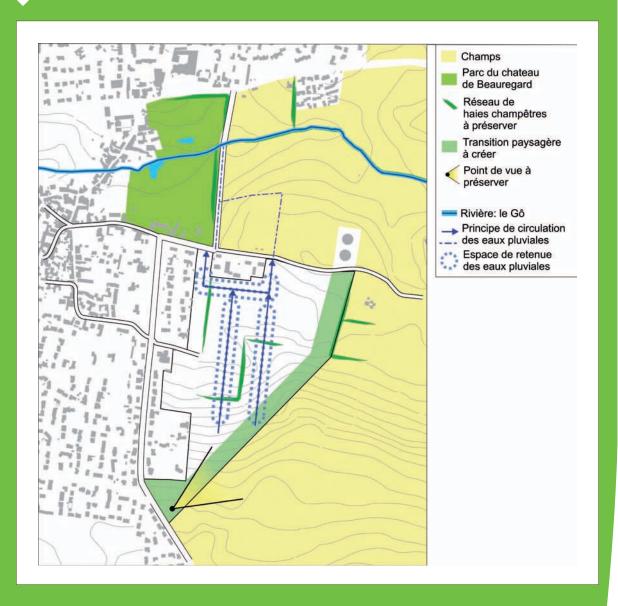
« Le site présente une qualité paysagère, qui se vérifie depuis le sud du secteur avec la vue sur le paysage agricole. Cette vue ne doit pas être obstruée. Par ailleurs, les haies champêtres présentes sur le secteur Champ Pinson devront être conservées, à la fois en tant qu'élément paysager et comme support de biodiversité. et valorisé par une trame végétale de qualité et un grand agrément du parcours. Au sein du secteur de construction, les noues participeront au renforcement de la trame verte. Il serait également souhaitable d'intégrer des toitures végétalisées sur les bâtiments, de la topographie du site qui présentera des vues plongeantes

Suite page suivante



PLU de Nieul-sur-Mer (Charente-Maritime)

Exemple d'orientations d'aménagement d'une zone résidentielle



Pour en savoir plus

Communauté d'agglomération de la Rochelle